îledeFrance
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

CONSEIL REGIONAL
13 & 14 octobre 2016

Rapport CR 167-16
Soutien régional à la lutte contre les violences faites aux femmes.

AMENDEMENT

A l'annexe à la délibération, le point « Bénéficiaires éligibles » est ainsi modifié :

« *Les organismes bénéficiaires de l'aide régionale, au titre des projets sont de façon prioritaire :*

- *des personnes morales de droit privé à but non lucratif (associations, partenaires sociaux, ~~fondations~~...). Celles-ci devront avoir plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention et justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.*

Sont également éligibles :

- *des personnes morales de droit public d'Île-de-France (collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et établissement public à caractère administratif (EPA)).*
- ~~*des entreprises TPE et PME fournissant des services d'intérêt économique général, sous réserve des dispositions du Règlement (UE) n° 360/2012 de la commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, de plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention et justifiant d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.*~~ »

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe Front de gauche considère que les TPE/PME n'ont pas vocation à porter des projets en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. Quant aux fondations, si certaines s'avèrent réellement vertueuses, elles sont trop nombreuses à développer des formes de mécénat sans générosité et partenariat avec le tissu associatif local.

Cette thématique est historiquement portée par les associations qui se sont mobilisées sans faille depuis des décennies pour faire émerger et aujourd'hui avancer un combat resté trop longtemps

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

sans voix. L'institution régionale doit aujourd'hui se placer clairement du côté des associations qui mènent ce combat.

Par ailleurs, l'état de l'enveloppe budgétaire dédiée à ce dispositif (« lutte contre les discriminations ») ayant drastiquement baissé et devant être partagé avec d'autres nouveaux dispositifs, il n'est pas concevable de partager un si mince budget avec des TPE/PME aussi intéressantes soient-elles.

Notre groupe note au passage que les ambitions de ce rapport ne passeront pas l'épreuve des chiffres qui sont bien trop bas pour qu'une action d'envergure, pourtant essentielle à cette cause, devienne réalité. Les effets de communications ne sauraient palier à l'absence d'une ligne budgétaire réelle volontariste.

Céline MALAISÉ

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

îledeFrance
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL
des 13-14 octobre 2016

Rapport n° CR 178-16

DESSINE-MOI LE GRAND PARIS DE DEMAIN : UNE EXPERIMENTATION POUR SOUTENIR LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DES PROJETS PORTÉS PAR LES COLLECTIVITÉS FRANCILIENNES

AMENDEMENT

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« S'engage à faire respecter les dispositions du PREDEC pour que le département de Seine-et-Marne ne devienne pas le lieu de décharge des déchets issus des travaux du Grand Paris ».

Exposé des motifs :

Il a été récemment annoncé que le groupe ECT, premier groupe français de stockage de matériaux inertes, allait verser un million d'euros au département de Seine-et-Marne en vue de pouvoir stocker près de 6,8 millions de tonnes de déchets issu des travaux du Grand Paris sur les sites d'Annet-sur-Marne et de Villeneuve-sous-Dammartin.

Face à cette scandaleuse transaction, étant donnés les enjeux environnementaux et sanitaires, il est indispensable que le moratoire concernant les stockages de déchets en Seine-et-Marne, adopté dans le cadre du PREDEC en juin 2015, soit respecté.

La Région Ile-de-France doit donc impérativement se mobiliser à cet effet. Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL
des 13-14 octobre 2016

Rapport n° CR 195-16
AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CEREALICULTEURS FRANCILIENS

AMENDEMENT

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« S'engage à mettre en place dans les plus brefs délais un accompagnement pour le triage à façon des céréales de printemps, pour les producteurs de céréales d'hiver qui n'auraient pas eu recours au dispositif de soutien à l'achat de semences certifiées, voté par l'assemblée régionale le 23 septembre 2016.
S'engage à communiquer largement sur la possibilité d'un tel accompagnement auprès des exploitants potentiellement concernés et de l'ensemble des organisations agricoles, dans toute leur diversité ».

Exposé des motifs :

Le 23 septembre dernier, dans le cadre de l'adoption d'un soutien exceptionnel à l'achat de semences certifiées, le Conseil régional s'est engagé à préparer la mise en place d'un « accompagnement pour le triage à façon des céréales de printemps pour les producteurs de céréales d'hiver qui n'auraient pas du tout eu recours au dispositif présenté en urgence » ce même jour.

Cet engagement avait pour but de prendre en compte les nombreux agriculteurs ayant recours aux semences de ferme, indispensables car moins onéreuses que les semences certifiées, davantage respectueuses de l'environnement, qui favorisent les circuits courts, et dont le triage sur le territoire francilien garantit plusieurs centaines d'emplois locaux.

Étant entendu que cet engagement devra être respecté dans les meilleurs délais, il convient parallèlement de faire connaître, par une large diffusion d'information, la possibilité d'un tel accompagnement aux exploitants agricoles potentiellement concernés, et à l'ensemble des organisations agricoles, en prenant en compte leur diversité.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL
des 13-14 octobre 2016

Rapport n° CR 202-16

GARANTIES ET FINANCEMENTS DE LA REGION DANS LE CADRE DU DOSSIER DE CANDIDATURE AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

AMENDEMENT

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« S'engage, si Paris est élue par le Comité International Olympique ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, à mettre en place, dans le cadre des financements d'équipements auxquels elle contribuera, des clauses destinées à prioriser le recours à des TPE et PME franciliennes. »

Exposé des motifs :

La région doit peser de tout son poids pour des J.O exemplaires, et pour que ces derniers puissent avoir un impact positif sur l'ensemble des territoires d'Ile-de-France, sur leurs populations, sur leur environnement, et sur leur économie.

En ce sens, elle doit notamment faire en sorte que les travaux d'aménagement et d'équipement associés à l'organisation éventuelle de ces jeux soient réalisés au maximum par des TPE et PME franciliennes, ce qui contribuerait à créer un nombre important d'emplois locaux.

Tel est le sens de cet amendement.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL
des 13-14 octobre 2016

Rapport n° CR 202-16

GARANTIES ET FINANCEMENTS DE LA REGION DANS LE CADRE DU DOSSIER DE CANDIDATURE AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

AMENDEMENT

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« S'engage, si Paris est élue par le Comité International Olympique ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, à ne contribuer dans ce cadre au financement d'aucun projet d'équipement en Partenariat Public Privé (PPP) »

Exposé des motifs :

De nombreuses études et retours d'expériences ont montré que les investissements en Partenariat Public Privé (PPP), s'ils donnaient l'espoir et l'illusion d'équipements plus vite construits et mieux entretenus pour un coût avantageux, ont trop souvent abouti à d'importants surcoûts financiers et fiscaux, ceci au détriment des usagers, des contribuables et des collectivités.

La Région doit donc se montrer très attentive à ces enjeux et s'engager, pour prévenir de tels gaspillages d'argent public, à ne contribuer au financement d'aucun projet en PPP dans le cadre de l'éventuelle réalisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL
des 13-14 octobre 2016

Rapport n° CR 202-16

GARANTIES ET FINANCEMENTS DE LA REGION DANS LE CADRE DU DOSSIER DE CANDIDATURE AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

AMENDEMENT

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« S'engage, si Paris est élue par le Comité International Olympique ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, à mettre en place, dans le cadre des financements d'équipements auxquels elle contribuera, une charte sociale et environnementale.
Cette charte, destinée à fixer un haut niveau d'exigence de la Région en matière de respect des droits sociaux, de qualité des emplois, et de respect de l'environnement dans le cadre des travaux liés à la préparation éventuelle de ces Jeux, sera définie par un groupe de travail associant élus régionaux de la majorité et de l'opposition.»

Exposé des motifs :

La Région doit peser de tout son poids pour des J.O exemplaires, et pour que ces derniers puissent avoir un impact positif sur l'ensemble des territoires d'Ile-de-France, sur leurs populations, sur leur environnement, et sur leur économie.

La création par notre collectivité d'une charte sociale et environnementale, définie dans les conditions énoncées ci-dessus et exprimant un haut niveau d'exigence de la Région en matière de respect des droits sociaux, de qualité des emplois, et de respect de l'environnement dans le cadre des travaux liés à la préparation de ces Jeux, constituerait un outil efficace pour atteindre de tels objectifs.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL
des 13-14 octobre 2016

Rapport n° CR 206-16
STRATÉGIE RÉGIONALE DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE POUR LES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

AMENDEMENT

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Demande, aux entreprises bénéficiaires des aides régionales visant au développement de l'activité économique et de l'innovation, de créer des emplois à durée indéterminée en contrepartie de ces aides. Une commission de contrôle de ces aides régionales se réunira une fois par an pour évaluer leur impact concret, et exiger leur remboursement en cas d'absence de créations d'emplois ».

Exposé des motifs :

Les bilans des politiques menées par Nicolas Sarkozy puis par François Hollande pour les entreprises en matière d'allègements fiscaux et de baisse du coût du travail ont montré l'échec de ces politiques sur les créations d'emplois.

Le Gouvernement, sous la responsabilité de Jean-Marc Ayrault puis de Manuel Valls, a notamment fait le choix d'attribuer dans le cadre du CICE des aides massives aux entreprises - dont le coût est passé de 11,3 milliards d'euros en 2013 à 19 milliards d'euros en 2015 - sans exiger réellement de ces dernières de contreparties en termes d'emplois. Un choix extrêmement coûteux, aux conséquences lourdes pour les ménages et pour les salarié-e-s, et dont les retombées se font toujours attendre en matière de baisse du chômage.

A l'inverse, la Région Ile-de-France se doit donc d'être exigeante quant à l'usage de ses aides aux entreprises et à leurs effets concrets en termes de créations d'emplois.

C'est tout le sens de cet amendement, qui propose de conditionner les aides régionales aux entreprises, et d'effectuer un contrôle plus rigoureux de ces aides, dans l'intérêt même des contribuables et des salarié-e-s francilien-ne-s.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

CONSEIL REGIONAL
13 & 14 octobre 2016

Rapport CR 207-16
Soutien régional à la lutte contre les violences faites aux femmes.

AMENDEMENT

Après l'article 3, rajouter un article additionnel rédigé comme suit :

« *S'engage, au titre du soutien à la responsabilité sociale des entreprises, à sensibiliser et communiquer auprès des entreprises sur les besoins des femmes victimes de violences en matière d'emploi et/ou d'aménagement du temps de travail.* »

EXPOSE DES MOTIFS

Au-delà des questions de logement, les femme victimes de violences doivent pouvoir bénéficier d'une mobilité professionnelle ou d'aménagement du temps de travail. Les entreprises doivent être sensibilisées à ce type de problématique afin de mettre en œuvre des dispositifs prenant en compte ces situations particulières.

Ceci est indispensable pour une meilleure prise en compte psychologique de la situation des femmes victimes de violences et, s'il y a lieu, de faciliter la prise en charge sociale et psychologique des enfants.

Céline MALAISÉ

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

îledeFrance
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

CONSEIL REGIONAL
13 & 14 octobre 2016

Rapport CR 208-16
Dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires publics pour 2017

AMENDEMENT

Ajouter un article supplémentaire ainsi rédigé :

« *Article 12 : s'engage à rendre publique l'étude commanditée par le Conseil régional d'Île-de-France auprès du cabinet d'études et conseil « Education et Territoires » visant à mesurer les impacts de la dotation de solidarité sur les établissements bénéficiaires* ».

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe Front de gauche considère qu'il est indispensable de connaître les conclusions de l'enquête qualitative qui a été menée par le cabinet d'études et conseil « *Education et Territoires* » au long court, sur trois années, afin d'améliorer un système de dotation de solidarité devenu indispensable à bien des établissements. Son objectif était de mieux comprendre la façon dont les établissements s'approprient ce complément de dotation et d'étudier son impact sur la vie et le climat des lycées bénéficiaires.

Après un recueil précis des informations sur la réalité concrète de cette dotation dans les établissements, ces données avaient été complétées courant mai-juin 2015 par des visites de terrain auprès de 20 d'entre eux, déterminés selon un échantillon représentatif de la diversité des lycées d'Île de France. Par la suite, un travail d'analyse et d'échanges avait été engagé avec les établissements afin d'évaluer la « valeur ajoutée » de la dotation de solidarité pour le climat scolaire et la dynamique globale de l'établissement, l'impact de la sanctuarisation de la dotation sur 3 ans, l'étude de la convergence des différentes aides mises à disposition des lycées par la Région pour financer leurs activités culturelles...

Notre groupe attend donc que la dernière étape de cette étude prenne effet afin que l'analyse de restitution de l'ensemble de la démarche et l'émission de propositions puisse permettre à ce bilan de rendre compte de l'impact du dispositif dans son ensemble et de réfléchir à son évolution.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ

îledeFrance
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

CONSEIL REGIONAL
13 & 14 octobre 2016

Rapport CR 208-16
Dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires publics pour 2017

AMENDEMENT

A l'article 4 de la délibération :

modifier la somme « *73 366 981€* » par la somme suivante « *73 613 642 €* »

Un alinéa supplémentaire compète l'article 4 de la manière suivante :

« *s'engage à effectuer une évaluation complète et précise de l'utilisation de la dotation « petits établissements » pour les lycées publics d'Île-de-France. Cette étude fera l'objet d'une présentation aux élu-e-s de la commission thématique Education et du conseil inter académique de l'Education nationale* ».

EXPOSE DES MOTIFS

Si la mesure de soutien aux petits lycées est présentée comme exceptionnelle, il semble néanmoins indispensable au groupe Front de gauche qu'une mesure de transition soit mise en place afin de palier à l'absence d'une dotation devenue indispensable pour de nombreux établissements aussi petits soient-ils. En effet, les lycées qui sortent du dispositif ou qui voient leur subvention baisser, souvent drastiquement, sont trop nombreux à voir leur DGFL stagner ou réduire.

Dans la mesure où la très grande majorité des lycées impactés par cette dotation sont des lycées professionnels, nous considérons que la région doit y apporter une attention particulière.

Il est donc nécessaire qu'un système de compensation soit établi, et ce d'autant plus que les critères (superficie et nombre d'élèves) n'ont pas changé.

C'est la raison pour laquelle, le groupe Front de gauche souhaite que cette ligne budgétaire soit sanctuarisée dans l'attente d'une étude approfondie et rendue publique aux élu-e-s.

Céline MALAISÉ

îledeFrance
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

CONSEIL REGIONAL
13 & 14 octobre 2016

Rapport CR 208-16
Dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires publics pour 2017

AMENDEMENT

A l'article 4 de la délibération :
modifier la somme « *73 366 981€* » par la somme suivante « *73 374 170,50 €* »

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe Front de gauche ne comprend pas l'exclusion des EREA la tour du Mail de Sannois (95) et Jean-Isoard de Montgeron (91) qui concentrent à eux seuls l'ensemble des problèmes sociaux que la dotation de solidarité est censée réguler.

Les établissements régionaux d'enseignement adapté ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Cette sortie du dispositif, même accompagnée, mettra en difficulté des établissements dont le travail est déterminé par les mêmes missions que celles pointées par la dotation de solidarité.

C'est la raison pour laquelle le groupe Front de gauche demande que les dotations de solidarité de ces deux établissements soient réaffectées aux mêmes niveaux que ceux de l'année dernière :

- EREA tour du Mail de Sannois (95) : 5 384,50€
- EREA Jean-Isoard de Montgeron (91) : 7 565€

Céline MALAISÉ

îledeFrance
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

CONSEIL REGIONAL
13 & 14 octobre 2016

Rapport CR 208-16
Dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires publics pour 2017

AMENDEMENT

A l'article 7 de la délibération :
modifier la somme « *67 403€* » par la somme suivante « *101 406 €* »

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe Front de gauche s'interroge sur le montant de la dotation globale de fonctionnement pour 2017 fixé à 67 403€ pour le nouveau lycée de la Plaine Saint-Denis alors même qu'il y a un an, un lycée du même département, celui de Noisy-Le-Grand, bénéficiait d'une DGF à hauteur de 101 406€.

Dans la mesure où les besoins scolaires et sociaux sont tout aussi importants à l'est qu'à l'ouest du département et ce, quelles que soient les options « international » mises en œuvre et les publics visés, il nous semble important que les lycées soient traités, à l'échelle régionale, et plus encore à l'échelle départementale, de la même manière, sans favoritisme.

Céline MALAISÉ

îledeFrance
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

CONSEIL REGIONAL
13 & 14 octobre 2016

Rapport CR 208-16
Dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires publics pour 2017

AMENDEMENT

A l'article 4 de la délibération :

modifier la somme « *73 366 981€* » par la somme suivante « *73 868 773€* »

Un alinéa supplémentaire compète l'article 4 de la manière suivante :

« *s'engage à effectuer une évaluation complète et précise des besoins couverts par la dotation EPS de l'ensembles des lycées publics d'Île-de-France. Cette étude fera l'objet d'une présentation aux élu-e-s de la commission thématique Education et du conseil inter académique de l'Education nationale* »

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe front de gauche s'étonne de la baisse considérable (34%) de l'enveloppe dédiée au développement de la pratique sportive des lycéen-ne-s. Et ce, d'autant plus qu'elle accompagne une baisse de près d'un quart de la participation régionale à la construction et à la rénovation des équipements sportifs en faveur des lycéen-ne-s, comme l'a entériné la majorité actuelle lors du vote du budget en avril dernier.

Le « plan Marshall » que Madame Pécresse promettait aux enseignants d'EPS pendant la campagne régionale a donc de beaux jours devant lui.

Les retours du terrain font pourtant état de besoins colossaux, à tel point que certains lycées sont obligés de puiser dans leur dotation propre. Certains n'en ayant pas les moyens sont même dans l'obligation de renoncer à certaines pratiques sportives. Sans compter la question de l'éloignement lycées/équipements sportifs qui est telle pour certains lycées, qu'elle ne permet pas, sans prise en charge du coût des transports, d'accéder aux équipements qui leur sont attribués.

Quelques exemples très concrets étayent nos propos :

- Au lycée La Tournelle à La Garenne Colombes où les installations sportives sont éloignées de l'établissements, la dotation EPS était de 4 880 € cette année et s'avérait déjà insuffisante ; pour l'année qui vient, les crédits sont de 1 314 euros.

- Au lycée Théodore Monod à Antony, les crédits de location étaient eux aussi insuffisants, ils sont cette année de 0 €.
- Au lycée Romain Rolland à Ivry-sur-Seine, les engagements de cette année s'élèvent déjà à plus de 3000€ alors que la proposition fixe le seuil à 2 545€ (les crédits annoncés en 2016 étaient de 6696 euros).

Compte tenu de ces exemples et de ces situations intenables pour les établissements qui sont obligés de puiser dans leur enveloppe pédagogique (quand ils le peuvent) pour répondre aux besoins des élèves en terme de pratique sportive, le groupe Front de gauche demande donc que l'enveloppe EPS soit sanctuarisée à hauteur de 1 453 049€ pour l'année à venir.

Nous demandons par ailleurs qu'une évaluation complète et précise des besoins couverts par la dotation EPS de l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France soit engagée au plus vite. Cette évaluation est d'autant plus importante que le taux de 8€/élèves ne répond pas aux besoins des établissements et que parallèlement les tarifs de mise à disposition des équipements sportifs par les collectivités locales vont augmenter compte tenu de la baisse des dotations aux collectivités publiques.

Céline MALAISÉ